



Bertrand SERVOIS
Président d'UNISYLVA

ÉDITORIAL

Toute l'équipe d'UNISYLVA
vous présente ses meilleurs
vœux pour l'année 2017.



SYLVO WATTS, l'Énergie de nos Forêts

Depuis la nuit des temps, l'homme a utilisé le bois pour faire du feu et répondre à ses besoins domestiques. Les haut-fourneaux, les fours à chaux utilisèrent de grandes quantités de bois ou de charbon de bois pour fondre le minerai, cuire la pierre et obtenir de la fonte et de la chaux. L'invention de la machine à vapeur par James Watt, a permis un formidable essor de l'industrie en transformant de la chaleur en énergie mécanique. Tout cela veut dire que le bois issu de nos forêts a toujours participé à fournir de l'énergie et plus encore une énergie renouvelable.

Aujourd'hui, à côté de la consommation de bois bûche, de plaquette forestière ou de granulé de bois pour les particuliers, il existe des chaufferies collectives, des centrales de co-génération produisant chaleur et électricité. Pour alimenter de telles installations de taille industrielle, il faut des acteurs capables de répondre aux exigences des clients que sont les grands opérateurs : quantité, qualité des produits, rythme des livraisons.

C'est dans ce contexte que plusieurs coopératives dont **UNISYLVA** ont décidé de mettre en commun leur savoir-faire en la matière, afin de mieux servir le marché des utilisateurs. **SYLVO WATTS**, rappelant par son nom l'énergie de nos forêts, associe les quatre coopératives forestières suivantes :

Forêt et Bois de l'Est, Coopérative Forestière Bourgogne Limousin, Nord-Seine-Forêt et UNISYLVA.

Cette Union de Coopératives a pour objet de commercialiser et de livrer les opérateurs à partir des productions effectuées par chaque membre, l'organisation du chantier d'exploitation du taillis, son débardage bord de route et la relation avec chaque adhérent restant du ressort de chaque coopérative.

SYLVO WATTS intervient ensuite pour optimiser l'acheminement des bois ainsi récoltés vers les centres de production de chaleur et d'électricité.

UNISYLVA a comme préoccupation première d'offrir à ses adhérents des débouchés à leurs produits et surtout de permettre une amélioration de la qualité de vos forêts. La récolte de ces taillis qui ne trouvaient pas preneur il y a quelques années, offre une opportunité nouvelle pour mettre en valeur vos peuplements.

Je profite de cette période de l'année pour vous transmettre tous mes vœux pour cette nouvelle année

Bertrand SERVOIS
Président d'UNISYLVA

FAITS MARQUANTS

- ◆ Marché des bois au second semestre 2016
- ◆ Technique
- ◆ DEFI Forêt
- ◆ Portail adhérents
- ◆ Du chêne au fût
- ◆ Expertise
- ◆ Brèves : Salon Bois Énergie, TVA, Indemnisation risque tempête

Le chêne, une essence de plus en plus convoitée

Les 6 ventes groupées du second semestre 2016 ont été animées par une très forte demande de la part des professionnels. L'analyse des prix obtenus reste contrastée comme au premier semestre 2016.

Entre juin et novembre 2016, UNISYLVA a commercialisé près de 500 lots pour un volume de 190 000 m³.

→MARCHÉ DES CHÊNES

La concurrence entre les scieurs s'est exercée sur toutes les catégories de produits (petits bois, bois moyens et gros bois) permettant d'afficher une nouvelle hausse portant **l'augmentation des prix du bois d'œuvre à plus de 40% depuis 2013.**

Le nombre d'invendus reste historiquement bas (quasi nul) avec un nombre de soumissions par lots important (souvent supérieur à 5).

Le besoin en bois des scieurs pour satisfaire leur clientèle a été particulièrement important sur les bois supérieurs à 2 m³ et présentant des qualités merrain (bois destinés à la tonnellerie).

Les bois présentés débardés et classés enregistrent à la vente prestige du mois de novembre à Cheverny des prix records. Le nombre de soumissions (10 à 15 par lots) témoigne de la très forte demande. Sept lots dépassent les 500 €/m³ et un lot atteint même un record de 623 €/m³. Cette envolée des prix est à mettre à l'actif :

- d'une baisse des volumes disponibles sur ces belles qualités,
- d'une baisse de l'offre en forêt domaniale,
- d'une hausse du prix des sciages de qualité secondaire,
- d'une hausse à l'exportation de tonneaux vers les États-Unis, l'Australie, qui dynamise le besoin en bois de merrain,
- du savoir-faire d'UNISYLVA dans la mise en marché des produits qui a permis de créer des relations de confiance et de professionnalisme

avec nos clients bois, indispensables pour obtenir les meilleurs prix pour nos adhérents.

La concurrence est tout aussi vive sur les bois de moins de 2 m³, les qualités intermédiaires et secondaires qui enregistrent au cours de l'année 2016 une hausse de 5 à 10% selon les produits (charpente, frise, avivés). L'arrêt des exportations vers la Chine de ce type de produits n'aura pas eu l'effet redouté de baisse et d'invendus.

Toutefois, pour les bois de qualité secondaire il convient de rester prudent car si la réglementation des exportations venait encore à se durcir, les cours des chênes devraient être revus à la baisse.

Ces prix actuels doivent vous inciter à réaliser les coupes d'amélioration et de renouvellement des parcelles arrivées à maturité afin d'assurer la pérennité de la production de bois de haute qualité.

→MARCHÉ DES PEUPLIERS

Les prix oscillent en fonction des cultivars entre 25 et 40 €/m³ pour des volumes compris entre 1 et 1,3 m³. Les prix restent bas, mais la demande du marché italien pour des qualités déroulages reprend un peu de vigueur et consomme à nouveau du volume. L'offre reste toutefois bien supérieure à la demande notamment en qualité second choix ou en sciage.

Le marché atone depuis de nombreuses années, les problèmes sanitaires et les contraintes environnementales sont autant de causes qui n'incitent bien évidemment pas les propriétaires à replanter. Or, cette baisse des plantations (1/3 des surfaces ne sont pas replantées) et l'augmentation du parc industriel français montre qu'à l'horizon de 2020 la production française en peuplier de qualité déroulage sera insuffisante pour alimenter son industrie. Les cours n'en seront que meilleurs.



→ MARCHÉ DES RÉSINEUX

Le marché des gros bois de qualité moyenne reste en difficulté et accuse une nouvelle baisse au second semestre.

De nombreux lots de gros douglas sont souvent retirés sans offre. Cette baisse est d'origine structurelle. Pour rester compétitives face aux unités résineuses européennes (allemandes et scandinaves), et produire des sciages adaptés aux besoins du marché et de la seconde transformation de plus en plus mécanisée, les grandes scieries industrielles résineuses françaises ont investi dans des lignes de canter-circulaires qui ont remplacé les traditionnelles scies à ruban.

Ces unités de transformation ont donc besoin de bois moyens avec un volume unitaire compris entre 1,2 et 1,6 m³ en moyenne et les résineux plantés dans les années 50 ne correspondent pas aux besoins actuels des scieries (à l'exception de quelques secteurs de niche avec des bois de qualité exceptionnelle).

Face à cette évolution des marchés, il est indispensable d'adapter notre gestion et notre production aux nouvelles demandes. Il convient donc de ne plus différer la mise en vente des bois arrivés à maturité et d'anticiper la production des bois de demain. UNISYLVA vous préconise donc **une nouvelle sylviculture afin de produire des arbres de diamètre et volume unitaire inférieurs, plus conformes aux marchés actuels.**

Le prix des résineux reste directement corrélé au secteur de la construction. Le dernier trimestre 2016 enregistre une progression dans le secteur du bâtiment de 2% grâce au marché de la construction neuve. On peut raisonnablement penser que la demande en résineux sera stimulée en 2017 par ce redémarrage de la construction.

CALENDRIER DES VENTES GROUPÉES 2017

6 avril - Fénéstrelay (18)
15 juin - Fénéstrelay (18)
6 juillet - Saint Vaury (23)
21 septembre - Cosne sur Loire (58)
5 octobre - Lempdes (63)
24 octobre - Challuy (58)
23 novembre - Cheverny (41)
14 décembre - Fénéstrelay (18)

→ BOIS ÉNERGIE - BOIS DE CHAUFFAGE

Les deux hivers très doux ont nettement ralenti leur consommation.

Les stocks en bois énergie sont très importants et les prix sont en baisse.

Le prix du bois de chauffage quant à lui se maintient.

→ TRITURATION (pâte à papier - panneaux)

Les offres en trituration feuillue et résineuse sont stables.

La demande en trituration feuillue accuse une nouvelle baisse au second semestre entraînant un recul des prix.

La demande en trituration résineuse progresse avec des prix qui restent stationnaires par rapport au premier semestre 2016

LES GROS DOUGLAS NE TROUVENT PLUS PRENEUR
UNISYLVA préconise une nouvelle sylviculture
pour répondre aux marchés actuels



La reconstitution artificielle de futaies résineuses après coupe rase est aujourd'hui pour le sylviculteur un véritable défi.

En effet les faibles prix de vente des bois, notamment des pins et des gros douglas, l'absence de subvention, le découragement suite aux tempêtes sont des réalités qui n'encouragent pas les propriétaires forestiers à engager de gros investissements dans la reconstitution de leurs futaies résineuses. Notre réflexion actuelle porte donc sur la réduction de ces coûts.

Tout doit commencer avant l'exploitation du peuplement initial. L'idéal, avant la coupe rase, est de réaliser la coupe du sous-étage ou taillis.

Cette intervention permet :



- de donner une meilleure présentation au peuplement au moment de la vente,
- de limiter la présence de rémanents au sol après coupe facilitant ainsi les travaux de plantation,
- d'apporter un revenu complémentaire soit en commercialisant en bois de chauffage ou en bois énergie.

De plus, les conditions d'exploitation doivent préciser à l'acheteur que le bois de trituration doit être façonné, en ayant toujours à l'esprit de laisser au sol le minimum de rémanents.

Le débardage des bois doit être réalisé sur un sol ressuyé en empruntant les cloisonnements d'exploitation pour éviter tout tassement préjudiciable au développement racinaire des plants.

Pour éviter les problèmes d'hylobe (petit insecte appartenant au genre charançon - consommateur de l'écorce des jeunes plants vigoureux - particulièrement friand de pins, douglas, épicéas et mélèzes) il peut-être judicieux, dans certains territoires, d'attendre 1 (voire 2) saison(s) de végétation avant de planter pour éviter l'utilisation d'un insecticide coûteux.

Deux solutions s'offrent ensuite à vous !

→ Si la quantité de rémanents est faible et que le sol est de structure légère, une plantation par potets travaillés pourra être envisagée.

→ Si les rémanents sont trop importants, un broyage sera nécessaire. Toutefois son coût sera limité si toutes les étapes décrites précédemment ont été réalisées.

L'intérêt du travail du sol pour les plantations forestières n'est plus à démontrer. À de rares exceptions près (inversion de flore avec l'apparition de graminées et autres végétations spontanées concurrentes pour l'alimentation en eau, phénomène de "verse" sur des sols argileux) il est toujours bénéfique aux jeunes arbres. Par rapport à un sol non préparé, le taux de reprise des plants est supérieur, la prospection racinaire est nettement améliorée, la croissance initiale des plants est augmentée, ce qui aura pour effet de réduire le nombre de dégagements. UNISYLVA préconise de réaliser un travail du sol même en cas de recherche d'économie. Il sera donc effectué sur la ligne de plantation par scarification ou sous-solage ou ouverture de potets, avec une pelle mécanique de faible poids (7 tonnes) dont le coût horaire est limité. La structure du sol est peu chamboulée, les souches de la végétation de sous-étage sont conservées.



Les plants sont ensuite installés sur ces bandes travaillées.



Ce nouveau peuplement mis en place fera ensuite l'objet d'une attention toute particulière pendant au moins trois années après la plantation : dégagements des plants sur la ligne de plantation et entre les lignes. La végétation ligneuse spontanée devra être juste contrôlée sans être éradiquée car elle favorisera l'élagage naturel et protégera les plants d'un trop fort ensoleillement.

Même si une plantation de qualité est un gage de réussite pour la parcelle, le suivi n'en demeure pas moins indispensable.

DEFI FORÊT (dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement forestier)

Profitez du DEFI jusqu'au 31/12/2017

Ce dispositif fiscal créé par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 devrait prendre fin au 31/12/2017. Votre coopérative vous conseille donc de réaliser acquisitions de parcelles et travaux forestiers avant cette date afin de pouvoir bénéficier des allègements fiscaux prévus à cet effet.

UNE RÉDUCTION D'IMPÔT CONCERNE :

→ **Les acquisitions** de terrains en nature de bois et forêts ou de terrains nus à boiser de 4 ha au plus pour agrandir une unité de gestion à plus de 4 ha, les souscriptions ou d'acquisitions de parts de Groupement Forestier (G.F.), ou de parts de Société d'Épargne Forestière (S.E.F.). Le taux de réduction est de 18% avec un plafond établi à 5 700 € pour une personne célibataire et 11 400 € pour un couple soumis à une imposition commune.



→ **Les cotisations d'assurances** : 76% de la dépense dans la limite du plafond éligible de 6 €/ha en 2017.

Remarque : Sylvassur, une assurance créée en partenariat entre les Forestiers Privés de France et le groupe Verspielen vous permet d'assurer tout ou une partie de forêt contre l'incendie et la tempête à des prix très compétitifs.

UN CRÉDIT D'IMPÔT CONCERNE :

→ **Les travaux forestiers** : création de piste forestière, place de dépôt, plantation, dégagement ...) et la **maitrise d'œuvre** qui est associée à ces travaux payés par le contribuable, ou par un G.F., ou encore par une S.E.F. dont le contribuable est membre.



Pour pouvoir bénéficier de ce crédit, les adhérents de coopérative forestière doivent posséder une propriété de plus de **4 ha** et avoir un **document de gestion durable valide au moment de la réalisation des travaux.**

Le crédit est de 25% des dépenses plafonnées à 6 250 € pour une personne seule et 12 500 € pour un couple soumis à une imposition commune. Il est possible de reporter l'excédent sur 4 années.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre agence locale.

PORTAIL ADHÉRENTS - SYLV'AVENIR

Suivez de près la gestion de votre propriété forestière !

Où que vous soyez et quand vous le souhaitez vous pouvez accéder via un site internet sécurisé à vos données concernant la gestion forestière et la cartographie numérisée de votre propriété en souscrivant à un abonnement annuel baptisé « SYLV'AVENIR ».

Il vous permettra de consulter et d'imprimer :

- Les données de votre document de gestion durable.
- La cartographie de votre propriété.
- Les données de vos activités avec UNISYLVA



Pour en savoir plus contactez votre technicien gestion ou Florian SARTARIN (site cartographique de Bourges) au 02 48 70 45 60.

→ UN PEU D'HISTOIRE ...

Mythologie Gauloise	V ^{ème} siècle avant JC	II ^{ème} siècle avant JC	Jusqu'au XX ^{ème} siècle
<i>Sucellus</i> Dieu des forêts et 1 ^{er} tonnelier de l'histoire	Des tonneaux sont utilisés pour le transport dans la vallée du Pô en Italie.	Les tonneaux plus solides remplacèrent progressivement les amphores.	→ Au XVIII ^{ème} siècle apparaissent les premières techniques d'élevage et de vieillissement. → Jusqu'au début du XX ^{ème} siècle, les tonneaux révolutionnent le transport des liquides. Ils sont ensuite concurrencés par l'acier inoxydable et par le verre. → A fin du XX ^{ème} siècle se développe une mode des vins au goût boisé qui relance « l'élevage » des vins en fût de chêne.

→ ÉCONOMIE

Avec 3 millions d'hectares et un volume sur pied de 350 millions de m³ les chênaies privées de France présentent un vrai potentiel pour la production de bois à merrain (bois destiné à la tonnellerie).

La tonnellerie constitue le débouché le plus attractif pour le chêne en France. Ce secteur est celui qui présente la meilleure balance commerciale de toute la filière forêt-bois. Ces chênes de qualité permettent à la France d'être leader du marché mondial de la tonnellerie et de résister à la concurrence des bois de l'Europe de l'Est et des États-Unis.

→ UN SAVOIR FAIRE SUR TOUTE LA FILIÈRE CHÊNE À MERRAIN

La filière chêne à merrain est constituée de quatre niveaux : la production de matière première de qualité, l'exploitation forestière, le merranderie et la tonnellerie.

→ Production de chêne de qualité

Toutes les interventions sylvicoles menées dans vos forêts visent à améliorer la productivité et la qualité. La conversion des taillis-sous-futaie en futaie menée depuis près de 50 ans en forêt privée permet d'obtenir des bois apportant les mêmes arômes que la provenance « TRONÇAIS » qui est la référence mondiale !



→ L'exploitation forestière

Votre Coopérative UNISYLVA soucieuse de valoriser au mieux vos produits propose à ses clients des lots débardés, classés, triés de dimension et de qualité homogènes répondant aux critères des merrandiers à savoir des bois présentant :

- une longueur de 90 cm à 1,2 m ;
- un diamètre fin bout ≥ 45 cm ;
- un droit fil (pas d'écorce vrillée) pour assurer l'étanchéité du fût ;
- pas de gélivure ;
- pas de picots, broussins, roses ;
- une faible présence d'aubier ;



→ La merranderie

Les grumes de chênes sont ensuite billonnées, puis fendues dans une merranderie pour donner des quartiers (leur nombre varie en fonction du diamètre du billon et des éventuels défauts).



Le fendage se réalise selon le fil du bois pour obtenir un fût étanche.

L'aubier et le centre sont ensuite enlevés par sciage pour ne conserver que le duramen. Ils sont ensuite recoupés pour obtenir des merrains d'épaisseur standard (24 à 40 mm)



mais de largeur variable. Les merrains non conformes sont éliminés ou recoupés pour constituer les fonds de tonneaux.

Le rendement matière est très faible, il faut entre 5 et 6 m³ de grume pour réaliser seulement 1 m³ de merrain.

Les merrains sont ensuite séchés (pour éviter que le bois ne se rétracte) soit de façon :

- Naturelle pendant une période de 1 à 3 ans pour passer d'un bois vert à 70% d'humidité à un bois à 14 % d'humidité. Ce séchage est de loin le meilleur car il permet d'extraire par lessivage une grande partie des tannins qui peut donner un goût amer au vin.
- Artificielle de 8/10 mois avec une alternance d'étuves et de séchage naturel.



→ La tonnellerie

Le tonnelier va transformer les merrains en douelles. Elles seront ensuite assemblées pour en faire des tonneaux.

Les merrains sont écourtés pour leur donner une longueur uniforme, puis les pièces vont être dolées (sur une face du merrain on rabote les bords pour donner une forme bombée) puis on les évide (sur l'autre face on rabote le centre du merrain pour faciliter son cintrage), on réalise ensuite le jointage (formation d'un petit biseau au niveau des tranches de chaque douelle afin de permettre l'étanchéité).

Trente à trente cinq douelles sont ensuite mises en rose (assemblage et solidarisation des douelles au moyen de cercles) pour réaliser la coque.

Les douelles assemblées tiennent toutes seules par une extrémité formant ainsi « la rose ».



Remarque : il peut être intéressant de mélanger des douelles de chêne sessile et de chêne pédonculé dans un même tonneau ce qui permet de marier le côté tannique prononcé du chêne pédonculé en bénéficiant de la finesse du boisé du chêne sessile.

Le tonnelier place ensuite la rose sur un brasero et humidifie régulièrement les douelles pour faciliter leur pliage.

L'extrémité de la rose restée libre est prise par un treuil qui resserre progressivement les douelles les unes contre les autres en forçant leur jonction. Des cercles provisoires sont posés au moment où la rose est refermée.

Une seconde chauffe du bois est effectuée, c'est le bousinage. Elle a pour objectif d'extraire et de révéler des composés aromatiques du chêne qui compléteront ceux du chêne séché naturellement. Le fond composé de 7 à 9 pièces est ensuite assemblé avec des joints (jonc, farine céréalière et eau).

La finition consiste à percer la bonde, poncer, poser les cercles métalliques définitifs et vérifier l'étanchéité avec un système d'air comprimé.

Remarque : 1m³ de merrain permet la fabrication de 10 tonneaux.



La production de tonneaux n'est plus l'apanage des forêts domaniales. Vos taillis-sous-futaie en conversion produisent des bois dont les propriétés organoleptiques sont équivalentes aux grandes futaies de chênes. Les excellents prix obtenus pour les qualités merrains doivent vous inciter à poursuivre l'amélioration et le renouvellement de vos parcelles arrivées à maturité.

EXPERTISE

UNISYLVA répond à vos besoins

Vous pouvez avoir recours à une expertise lorsque vous souhaitez évaluer la valeur d'un bien :

→ pour une vente ou un achat. L'expertise s'avère alors indispensable car la variabilité du prix/ha des transactions en matière de forêt est très forte (600 €/ha à 12 000 €/ha). L'expertise permettra de calculer : la valeur technique composée du fonds (valeur du sol) et de la superficie (valeur du peuplement), la valeur des « hors bois » c'est-à-dire le matériel, le bâti, les valeurs d'agrément liées à la chasse, la pêche... et la valeur vénale (valeur à laquelle on peut espérer vendre un bien dans un contexte économique donné).

→ afin de constituer un groupement forestier ou une structure équivalente.

→ pour connaître la valeur de votre patrimoine au regard de l'I.S.F.

→ pour percevoir des indemnités résultant d'une tempête, d'un incendie, de servitudes...

→ pour intégrer des parcelles dans un contrat d'assurance.

UNISYLVA dispose de moyens humains (30 techniciens ou ingénieurs agréés Gestionnaires Forestiers Professionnels) et techniques (orthophotos, Système d'Informations Géographiques, GPS...) pour réaliser ces expertises.

Notre savoir faire de plus de quarante ans repose sur des valeurs soigneusement entretenues dans la coopérative : technicité, précision, impartialité, probité, confidentialité.

Pour tout besoin, n'hésitez pas à contacter votre agence locale.



SALON BOIS ÉNERGIE DE LIMOGES

Un rendez-vous à ne pas manquer !

Créé en 1998 à Lons-le-Saunier par l'ITEBE, le salon Bois Énergie est l'événement leader en France dans le domaine. Il réunit chaque année sur un même lieu et dans un même espace temps l'ensemble de la filière bois-énergie de la forêt à la flamme.

UNISYLVA sera présente à la 18^{ème} édition qui se tiendra du 30 mars au 2 avril au parc exposition de Limoges.

Ce salon international (près de 20 pays représentés), plus de 350 exposants, et plus de 13 000 visiteurs attendus vous fera découvrir la gamme la plus complète d'équipements



TVA

Une clarification s'impose !

La Loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 a apporté une modification à l'article 278 bis du Code Général des Impôts en raison d'une inadéquation entre ce texte et la directive européenne 2006/112/CE du 28/11/2006. Les taux suivants sont applicables :

TVA à 20% sur :

- Les ventes de bois sur pied pour toutes les catégories de bois.
- Les ventes de bois bord de route pour tout le bois sauf le bois de chauffage et la plaquette forestière où le taux est de 10%.
- L'abattage et le débardage si vous n'avez pas de N° SIRET.
- L'éhoupage si vous n'avez pas de N° SIRET.
- Les conseils et gestion y compris la mise en œuvre, la surveillance et la réception du chantier.

→ Les travaux forestiers suivants :

- ① La création d'infrastructures et d'équipements (fossé, passage busé, voirie, clôture, étang, place de dépôt, piste, aire de stockage).
- ② L'épandage de produits phytocides, insecticides, fongicides et d'engrais.
- ③ Le jalonnage des lignes de plantation.
- ④ Le balivage.
- ⑤ L'évacuation des rémanents.
- ⑥ Le marquage des arbres.
- ⑦ La maîtrise d'œuvre sur les travaux de plantation, d'amélioration et d'équipement.

→ Les autres travaux forestiers non énumérés ci-dessus, si vous n'avez pas de N° SIRET.

TVA à 10% si vous avez un N° SIRET :

- Tous les autres travaux de sylviculture non énumérés aux points 1 à 7.
- L'abattage et le débardage.
- L'éhoupage

INDEMNISATION RISQUE TEMPÊTE

Plus d'indemnisation de l'État à compter du 1^{er} Janvier 2017

À compter du 1^{er} janvier 2017, les propriétaires forestiers ne pourront plus compter sur l'État pour être indemnisés en cas de tempêtes exceptionnelles.

Conscients des risques encourus par les propriétaires forestiers du fait de la multiplication des aléas climatiques, un partenariat national a été créé entre les Coopératives Forestières Françaises et la Fédération des Forestiers Privés de France (F.F.P.F.). Il informe les sylviculteurs des caractéristiques du nouveau contrat d'assurance des forêts privées « SYLVASSUR », initié par la Fédération F.F.P.F. et distribué par la société de courtage VERSPIEREN.

Ce contrat d'assurance SYLVASSUR présente un certain nombre d'avantages : assurance à la carte (possibilité d'assurer tout ou partie de votre forêt), formule de souscription du capital sur pied au réel ou intégrant une valeur d'avenir, tarifs très compétitifs, modalités d'indemnisation simples. Pour plus d'informations, nous vous invitons à prendre contact avec le référent SYLVASSUR de votre agence

Référents SYLVASSUR dans vos Agences

Aurillac : P. Citerne
Auxerre : F. Criado
Blois : L. Degoul et O. Tournaillon
Bourganeuf : E. Patigny
Bourges : E. Deleplancque et M.J. Hay
La Châtre : A. Ménard
Lempdes : P. Lavillaureix
Limoges : H. Joannin
Meymac : N. Laurent
Moulins : P. Veyret
Nevers : S. Rhit



Siège social : UNISYLVA
31, avenue Baudin
CS30260 - 87 007 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 55 77 00 81
Email : contact.limoges@unisylva.com
Retrouvez nous sur notre site Web !
www.unisylva.com



PUBLICATION

Directrice de la publication :
Sophie Farinotti
16, avenue Henri Laudier
18 000 Bourges
Tél : 02 48 70 45 60
Photos : UNISYLVA